

CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ATTELAGE CANIN

Octobre 2017

PREAMBULE

Ce cahier des charges a été établi par la C.N.E.A.C dans le but d'aider les organisateurs d'un concours d'Attelage Canin à mettre sur pied, dans les meilleures conditions, l'organisation d'une telle manifestation.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'un concours doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents, le public, la discipline et l'Examineur.

PRECONISATIONS GENERALES

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Le Club organisateur s'engage

- à respecter le Règlement de la discipline Attelage Canin, le cahier des charges d'organisation d'un concours et le Code de Bonne Conduite des Disciplines Gérées par la CNEAC
- à mettre à la disposition de l'Examineur, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement du concours
- à mettre tout en œuvre pour que le Concours se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir l'Attelage Canin.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera

- à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires et **surtout les autorisations de passage pour l'épreuve de régularité**
- à obtenir auprès de son Association Canine Territoriale, à l'année n, **la mise au calendrier du concours pour l'année n+1**
- à déclarer auprès de la **Direction des Services Vétérinaires**, en leur signalant la date de la manifestation 1 mois avant, en leur envoyant 8 jours avant le concours, la liste des concurrents avec le nom et l'adresse, le nom des chiens, la race, l'immatriculation, la date de naissance, le nom et l'adresse du Vétérinaire qui assurera le contrôle le jour du concours ainsi que tous documents complémentaires demandés par cette administration.
- à donner les directives aux concurrents quant au contrôle vétérinaire.

ASSURANCES :

Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le personnel officiant.

LES CONCURRENTS

Le conducteur devra être membre d'un club affilié à une Territoriale affiliée à la S.C.C., sa demande devra obligatoirement comporter la signature du Président et le cachet du Club.

L'attestation parentale devra être signée des parents autorisant les mineurs à participer au concours.

ANNONCE DU CONCOURS

Par la presse locale et spécialisée,

Par affichage,

Aux Clubs et au Responsable du Groupe de Travail en leur faisant parvenir la feuille d'engagement et la lettre d'invitation qui doit comprendre :

Le nom du Club Organisateur, l'adresse précise du lieu et la date du concours,

Le nom de l'Examineur,

La date et l'heure du début des épreuves,

La date limite d'engagement,

Les conditions d'admission aux différentes épreuves,

Le montant des frais d'engagement,

Adresse précise et Plan pour se rendre sur l'épreuve de régularité à partir du lieu de Concours

Le poids du chien (épreuve d'Harmonie)

DIVERS

Responsable du Concours

Le club organisateur désignera un Responsable du concours chargé de l'organisation générale.

Plan des obstacles

L'organisateur se mettra en relation avec l'Examineur, 1 mois minimum avant l'épreuve pour lui communiquer le plan du terrain et éventuellement les obstacles déjà implantés.

Secrétariat et Résultats informatisés

Le club organisateur mettra à disposition un local équipé de prises de courant, de tables et chaises, à proximité immédiate des terrains

Le secrétariat sera assuré par le club organisateur après accord de l'Examineur et sous sa responsabilité

Prévoir ordinateur - Imprimante -feuilles blanches stylos

Feuille nominative des concurrents pour la saisie sur le terrain.

Tableaux d’Affichage

Ordre de passage des concurrents

Résultats : L'affichage des résultats sera effectué après chacune des épreuves de Régularité et Obstacles pour permettre aux concurrents la vérification de l'épreuve.

Il en sera de même pour les résultats cumulés.

Sonorisation

Le club organisateur prévoira éventuellement une sonorisation permettant de commenter l'épreuve d'Harmonie et de la remise des prix.

Dossards

Le personnel est présent le samedi pour la remise des dossards. Chaque concurrent devra posséder un dossard ou brassard avec affichage du numéro (Dossards n° 1 à 30).

Récompenses

Point n'est nécessaire pour le club de faire des dépenses excessives.

Le plaisir de se retrouver et de participer à un concours est pour les conducteurs la plus belle des récompenses

Il est conseillé de prévoir une seule récompense pour le classement final.

LIEU DU CONCOURS

Le concours se déroule au terrain du club Organisateur ou sur des structures mises à sa disposition (*terrain de sport, aire gazonnée, salle de sports...* Attention aux contraintes liées au sol pour l'implantation des obstacles) :

C'est le club, donc son Président et l'ensemble du Comité qui sont responsables de l'organisation matérielle de cette rencontre. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

Il devra être clairement indiqué sur la feuille d'engagement et son accès serait fléché.

Des places de parking sont à prévoir pour les concurrents et l'Examineur, ainsi que des points d'ombre et des points d'eau fraîche pour rafraîchir les chiens.

LES OBSTACLES

Ce parcours avec une superficie minimale de 1200 m² environ doit se trouver sur un terrain **plat**, avec entrée et sortie distinctes ou non.

Pour permettre aux chiens catégorisés de concourir il doit être totalement clôturé soit avec des barrières de sécurité soit avec un grillage. A défaut, les chiens catégorisés devront concourir avec une muselière, il appartient à l'organisateur d'en prévenir préalablement les concurrents concernés.

Le parcours d'obstacles pourra être construit avec des piquets plantés en terre, mais d'une bonne rigidité permettant la pose de rubalises tendues sur 2 niveaux sans provoquer de déformation de l'ensemble dans les courbes ou lignes droites.

Les obstacles dont les 10 obstacles obligatoires devront être préalablement installés avant l'arrivée de l'examineur et être conformes au règlement de la discipline et à l'implantation souhaitée par l'Examineur lors des échanges avant le concours.

Le Parcours :

Chaque parcours comprendra au minimum :

- 10 Obstacles obligatoires implantés
- 1 Panneau de Départ
- 1 Devers
- 1 Slalom de 10 piquets
- 1 Tunnel de 6m au minimum

- 1 Rétréci
- 1 Bascule
- 1 Virage simple
- 1 portique
- 1 Pédiluve
- 1 Pas latéral
- 1 Absence avec cache
- 1 Panneau d'arrivée et + 5 Obstacles au choix de l'Examineur (cf. règlement)

-
Un ring supplémentaire de petite dimension pourra être installé dans un emplacement ne gênant pas le déroulement de la manifestation. Sur cet emplacement seront disposés 2 ou 3 obstacles permettant l'échauffement des chiens.

Matériels mis à disposition de l'Examineur

Une bouteille avec des graviers pour le test de sociabilité pour les brevets.

Des gabarits de 100 - 120 -130 et 140

Un mètre d'au moins 3 mètres

Des bombes des peintures obligatoires aux zones pour la classe 2 ou du plâtre

Actuellement c'est souvent une couleur jaune ou rouge, elle n'est pas compatible avec la participation d'un éventuel daltonien. Préconiser une couleur blanche

De la rubalise pour compléter éventuellement un Obstacle ou le parcours de Régularité.

L'équipe de terrain

1 Commissaire aux concurrents (Entrée – Sortie),

1 Personne pour la maintenance des obstacles implantés,

1 Secrétaire auprès de l'Examineur sur le ring.

1 personne pour apporter les feuilles de jugement du terrain d'obstacles au secrétariat informatique

LA REGULARITE

CONDITIONS ORGANISATION :

Le parcours de Régularité, situé en domaine public ou privé, doit être accessible en une vingtaine de minutes **AU MAXIMUM** à partir du Club.

L'organisateur devra :

-Faciliter son accès (prévoir fléchage)

-Donner aux concurrents **par écrit** toutes les données nécessaires pour se rendre sur place.

-Prévoir un encadrement pour le convoi des voitures des concurrents (voiture de tête, voiture intermédiaire et voiture balai).

Le parking situé dans la zone de départ de l'épreuve, doit pouvoir accueillir une quarantaine de véhicules et disposer de zones ombragées.

Un point d'eau sera prévu dans l'aire de Départ-Arrivée.

Avant l'épreuve, l'organisateur s'engage à remettre aux commissaires le mémo qui leur est dédié **et à les renseigner et informer sur le contenu.**

Après le départ du dernier concurrent, un ou des membre(s) de l'organisation sera (ont) chargé(s) de prévenir les commissaires de la fin de l'épreuve et procédera (ont) au ramassage du **balisage.**

Concomitamment avec la feuille d'engagement, l'organisateur s'engage à informer les concurrents de l'équipement à la personne nécessaire pour effectuer le parcours, et de rappeler aux personnes utilisant un bâton de marche ou une canne de fournir le justificatif demandé.

Personnel de terrain :

2 Secrétaires.

1 personne pour l'appel des concurrents au point de départ.

Commissaire du parcours.

Ils devront être au **minimum** composés de **6** personnes. Ils ne seront pas accompagnés de leurs chiens.

Ils seront choisis par l'organisateur.

Commissaires itinérants.

L'organisateur mettra à disposition de l'examineur un ou des commissaires itinérants qui pourront être équipés de moyens de communications (un compte rendu sera remis à l'examineur en fin d'épreuve). Ils peuvent être chargés du suivi d'un concurrent qui le nécessite.

Il accompagnera un enfant de 10 à 16 ans pour assurer sa sécurité et celle de l'attelage pendant cette épreuve qui s'effectue en domaine public.

Commissaires au point d'eau.

2 Personnes, équipées chacune d'un chrono, sont nécessaires en cas d'arrivées simultanées.

Prévoir des bidons d'eau, plusieurs gamelles dont au moins une suffisamment profonde et large pour que les chiens muselés puissent boire.

Les commissaires **devront connaître le mémo qui leur aura été préalablement remis par l'organisateur.**

Les commissaires lors de l'épreuve relèveront les circonstances des fautes constatées et effectueront un compte rendu à l'examineur à la fin de l'épreuve.

CONDITIONS MATERIELLES

Matériels mis à disposition de l'Examineur.

1 Tonnelle ou toute structure permettant d'abriter, les 2 secrétaires, l'examineur et

La personne chargée de l'appel aux concurrents.

1 table et 4 chaises ou un (et/ou deux) banc(s).

2 chronomètres.

4 stylos.

Matériels à remettre aux commissaires.

Le mémo du commissaire, (à imprimer)

Les feuilles de contrôle, (à imprimer)

La liste des concurrents avec leur numéro de dossard (à imprimer)

Supports rigides pour les feuilles de contrôle, munis d'un stylo ou d'un crayon,

Gilets de sécurité afin de les identifier et de les distinguer des promeneurs ou autres.

Pour remise aux concurrents :

Dossards.

Etiquette d'inscription du temps estimé.

Balisage et Sécurisation du parcours.

Rubalise et peinture devront être fournies en quantité suffisante pour assurer le balisage du parcours.

Les moyens de protection devront être fournis (filets de sécurité et/ou barrières si nécessaires)

ANNULATION D'UNE RENCONTRE :

Si un concours doit être annulé, le Club organisateur doit en informer, DANS LES TEMPS :

L'Examineur pressenti,

Les concurrents inscrits,

L'Association Canine Territoriale concernée et le CTR pour information et modification du Calendrier de la CNEAC

Le Responsable du Groupe de Travail